

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 2 mai 2016 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Luc Beaulé et Nil Longpré.

Les conseillers Alfonsus Herscheid et Jean-Marc de Raeve se sont excusés.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

2016-05-105

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 3.2 Chemin de Bury
- 12.6 Cœurs villageois

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise  
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

**DATE :** Le lundi 2 mai 2016  
**HEURE :** 19 h  
**ENDROIT :** Édifice municipal

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016**

**3.0 Suivi de la dernière séance**

**3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Début des travaux Scotch Cap
- Bornes de recharge électrique
- Demande programme Nouveaux Horizons
- Poursuite du PGMR
- Logo de la MRC

**4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

**5.0 Correspondance**

**6.0 Administration générale**

- 6.1 Dépôt de l'analyse budgétaire : rapport trimestriel
- 6.2 Vacances annuelles du personnel
- 6.3 Adoption Règlement 2016-06 modifiant le Règlement 2009-07 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 6.4 Congrès ADMQ 15, 16 et 17 juin
- 6.5 Adoption Règlement 2016-05 modifiant le fonds de roulement
- 6.6 Banque d'heures site internet
- 6.7 Colloque économie et emploi
- 6.8 Augmentation de la limite de la carte de crédit

## **7.0 Sécurité publique**

## **8.0 Transport**

- 8.1 Achat VTT

## **9.0 Hygiène du milieu**

## **10.0 Santé et bien-être**

## **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

- 11.1 Consultation publique Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 et Règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641
- 11.2 Adoption du Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641
- 11.3 Adoption du Règlement 2016-03 modifiant le Règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

## **12.0 Loisirs et culture**

- 12.1 Le *Café de Pio*
- 12.2 Politique d'exposition
- 12.3 Ouverture du café
- 12.4 Engagement personnel camping
- 12.5 Les *Échos de Piopolis*

## **13.0 Comptes à payer**

## **14.0 Dépenses récurrentes**

## **15.0 Varia**

## **16.0 Rapport des comités**

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning  
Sécurité publique  
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid  
Administration générale  
Aménagement, urbanisme et développement  
Politique familiale et des aînés  
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Loisirs et culture  
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver et les Échos de Piopolis

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve  
Hygiène du milieu  
Aménagement, urbanisme et développement  
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé  
Santé et bien-être  
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré  
Aménagement, urbanisme et développement  
Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé  
Transport  
Comités : Conseil des maires, comités de la MRC et voirie

## **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

## **18.0 Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-106

### **2.0 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016**

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 4 avril soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.0 Suivi de la dernière séance**

#### **3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Début des travaux Scotch Cap : Sentiers Boréals sera dans la Municipalité dans la semaine du 16 mai
- Bornes de recharge électrique : attente de la réponse du Fonds éolien cette semaine
- Demande programme Nouveaux Horizons : refus de la demande concernant le lave-vaisselle pour raison technique
- Poursuite du PGMR : la Municipalité poursuit sa décision pour la collecte de la 3<sup>e</sup> voie pour 2017
- Logo de la MRC : nouveau logo adopté au dernier Conseil des maires

#### **3.2 Chemin de Bury**

Monsieur le maire invite les membres du Conseil à s'impliquer dans le projet de belvédère sur le chemin de Bury. Une partie du travail a déjà été réalisée par le Conseil antérieur.

#### **4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

- Belvédère chemin de Bury
- Borne de recharge électrique
- Cueillette des feuilles mortes

#### **5.0 Correspondance**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2016 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

#### **6.0 Administration générale**

##### **6.1 Dépôt de l'analyse budgétaire : rapport trimestriel**

Le rapport trimestriel de l'analyse budgétaire a été déposé au Conseil.

##### **6.2 Vacances annuelles du personnel**

Robert Turcotte : semaines du 24 juillet, du 31 juillet et du 7 août  
Karine Bonneau : semaines du 26 juin, du 24 juillet et du 31 juillet

2016-05-107

##### **6.3 Adoption Règlement 2016-06 modifiant le Règlement 2009-07 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**D'ADOPTER** le règlement n° 2016-06 modifiant le règlement 2009-07 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

---

### **RÈGLEMENT N° 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2009-07 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

---

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n°2009-07 est remplacé par le suivant :
  2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à Piopolis, ce 2 mai 2016.

---

Karine Bonneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Marc Beaulé  
Maire

Avis de motion : Ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion.  
Adoption du règlement : 2016-05-02  
Entrée en vigueur : 2016-08-01

**2016-05-108**

**6.4 Congrès ADMQ 15, 16 et 17 juin**

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré  
Et résolu,

**QUE** la directrice générale participe au congrès de l'ADMQ à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016 et qu'un montant de 503 \$ pour les frais d'inscription plus les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-05-109**

**6.5 Adoption Règlement 2016-05 augmentant le fonds de roulement**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté Le Granit  
Municipalité de Piopolis**

---

**Règlement 2016-05 augmentant du  
fonds de roulement à 100 000 \$**

---

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, la Municipalité de Piopolis est autorisée à constituer un fonds de roulement ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis se prévaut déjà de cette disposition en ce qui concerne ledit fonds ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis désire augmenter le montant de ce fonds ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 4 avril 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré  
Et résolu,

**QU'**un règlement portant le numéro 2016-05 de la Municipalité de Piopolis, intitulé : Augmentant le fonds de roulement à 100 000,00\$ soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Dans le but de mettre à la disposition du Conseil des derniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence, le montant du fonds de roulement est, par le présent augmenté.

### **ARTICLE 3**

Le capital de ce fonds n'excédera pas pour l'exercice 2016 le montant de cent mille (100 000,00\$), montant à être approprié à même le surplus de son fonds général.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce règlement abroge le règlement 2014-10.

Donné à Piopolis ce 2 mai 2016.

---

Karine Bonneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Marc Beaulé  
Maire

Avis de motion : 4 avril 2016

Adoption : 2 mai 2016

Entrée en vigueur : conformément à la loi

**2016-05-110**

#### 6.6 Banque d'heures site internet

**ATTENDU QUE** la directrice générale et la secrétaire ont besoin d'heures de consultation avec l'équipe d'Imacom communication pour du dépannage ponctuel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**QUE** la banque d'heures de consultation avec Imacom soit achetée pour un total de 15 heures au montant de 750 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-05-111**

#### 6.7 Colloque économie et emploi

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**QUE** le maire participe au Colloque économie emploi à Lambton le 6 mai 2016 et qu'un montant de 25 \$ pour les frais d'inscription plus les frais de déplacement et de repas soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-05-112**

#### 6.8 Augmentation de la limite de la carte de crédit

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré  
Et résolu,

**QUE** M. Marc Beaulé, maire et M<sup>me</sup> Karine Bonneau, directrice générale soient autorisées à présenter à Services de cartes Desjardins, une demande de marge de crédit

« Solutions Libre-Affaires » et/ou d'émission de carte (s) de crédit commerciale « Affaires » et d'un ou des prêts à terme « Financement Accord D » au nom de la corporation ci-haut identifiée.

Augmentation de la limite de la carte de Karine Bonneau : 5 000 \$

QUE les dits représentants sont autorisés à signer au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.0 Sécurité publique**

Aucun sujet à traiter.

### **8.0 Transport**

2016-05-113

#### **8.1 Achat VTT**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un VTT afin de pouvoir procéder à l'entretien de sa plage municipale et de ses sentiers pédestres;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été demandées afin de trouver un VTT qui concorde aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

D'accepter la soumission de *Scie à chaîne Claude Carrier* de Cookshire pour un VTT Artic Cat 500 au montant de 6 311.95 \$ plus taxes telle la soumission datée du 3 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **9.0 Hygiène du milieu**

Aucun sujet à traiter.

### **10.0 Santé et bien-être**

Aucun sujet à traiter.

### **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

11.1 Consultation publique Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 et Règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

M. le maire fait lecture des Règlements 2016-02 et 2016-03 et demande au public présent s'il y a des questions.

2016-05-114

11.2 Adoption du projet de Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme No 2006-008;

**ATTENDU QUE** la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le de règlement suivant:

**RÈGLEMENT No 2016-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2006-008 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641**, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C du Granit pour son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

**RÈGLEMENT No 2016-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2006-008 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Piopolis a adopté le plan d'urbanisme n° 2006-008 qui est entré en vigueur le 28 février 2007;

**ATTENDU QUE** la MRC a procédé au changement d'affectation des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 ;

**ATTENDU QUE** les lots seront inclus dans l'affectation Agroforestière type 1;

**ATTENDU QUE** cette modification nécessite une modification du Plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 mars 2016;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** décrété par le présent règlement :

**ARTICLE 1**

Le plan d'urbanisme n° 2006-008 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan Plan d'urbanisme – milieu rural numéro PIO-PU-1 est modifié afin de changer le zonage des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 afin de l'intégrer à la zone Agroforestière type 1.

**ARTICLE 3**

Le plan Plan d'urbanisme – milieu urbain numéro PIO-PU-2 est modifié afin de changer le zonage des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 et de l'intégrer à la zone Agroforestière type 1.



#### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Piopolis, ce 2 mai 2016

\_\_\_\_\_  
Marc Beaulé  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karine Bonneau,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Avis de motion :	7 mars _____
Adoption du projet de règlement :	4 avril _____
Assemblée publique de consultation :	2 mai _____
Adoption du règlement :	2 mai _____
Certificat de conformité :	_____
ENTRÉE EN VIGUEUR :	_____

2016-05-115

11.3 Adoption du projet de Règlement 2016-03 modifiant le Règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2006-009;

**ATTENDU QUE** la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré  
Et résolu,

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant:

**PROJET RÈGLEMENT NO 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641**, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE** conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C du Granit pour son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

**RÈGLEMENT NO 2016-03 MODIFIANT LE règlement de zonage NO 2006-009 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Piopolis a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 2006-009 qui est entré en vigueur le 28 février 2007;

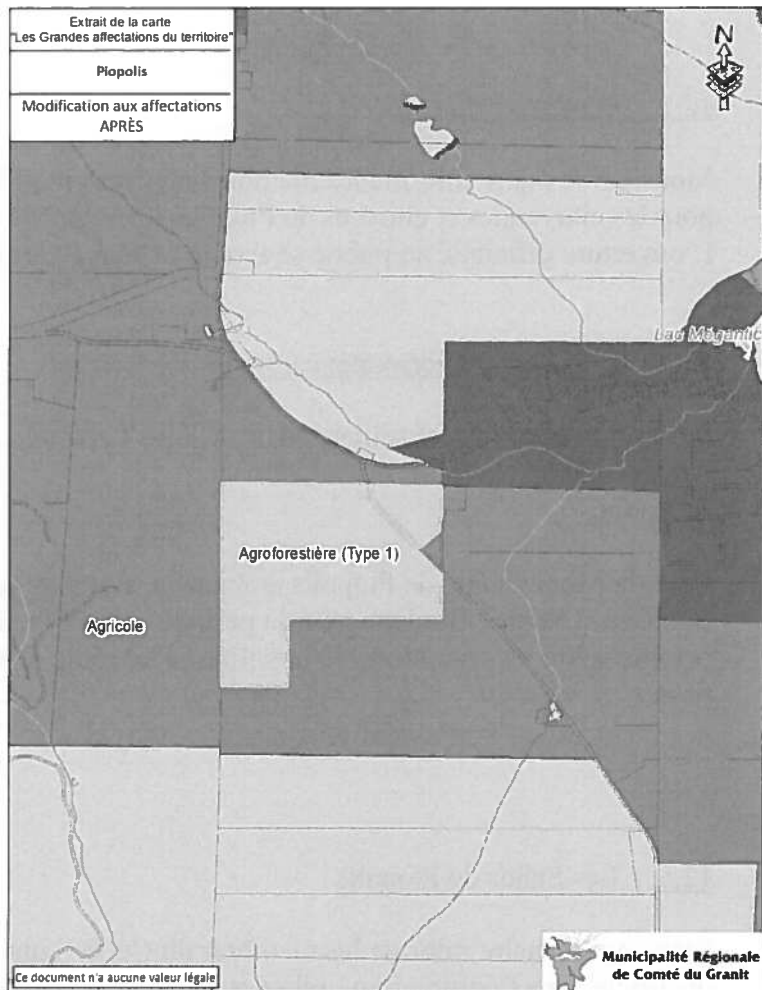
**ATTENDU QUE** la MRC a procédé au changement d'affectation des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 ;



**ANNEXE 1**  
*Secteur visé par la modification*  
**Avant**



**ANNEXE 1**  
*Secteur visé par la modification*  
**Après**



## 12.0 Loisirs et culture

2016-05-116

### 12.1 Le Café de Pio

**ATTENDU QU'**un concours a été lancé dans l'édition mars, avril et mai des *Échos de Piopolis* afin de trouver le nom du nouveau café de la Municipalité de Piopolis;

**ATTENDU QUE** plus d'une trentaine de suggestions ont été proposées au Conseil municipal;

**ATTENDU QU'**en atelier de travail, le Conseil municipal s'est penché sur le choix final du nom du café;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le nom du nouveau café de Piopolis situé au rez-de-chaussée de la Maison culturelle Laurier-Gauthier soit le *Café de Pio*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-117

### 12.2 Politique d'exposition

**ATTENDU QU'**un des objectifs du *Café de Pio* est de permettre aux artistes de Piopolis et de la région d'exposer leur œuvre d'art au café;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**D'**adopter la politique d'exposition du *Café de Pio* dont une copie est annexée à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.3 Ouverture du café

Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'il y aura des portes ouvertes pour les citoyennes et citoyens de Piopolis le dimanche 15 mai de 13 h à 16 h. L'ouverture officielle au public se fera le 21 mai à partir de 10 h.

2016-05-118

### 12.4 Engagement personnel camping

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis embauche, à titre de préposé au camping, Hugo Boulette et Sophie Boulette pour la période approximative de la mi-mai à la mi-octobre selon les conditions de la politique salariale et selon le budget adopté pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.5 Les Échos de Piopolis

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la date de tombée pour écrire un article dans l'édition juin, juillet et août des *Échos de Piopolis* est le 15 mai prochain.

2016-05-119

### 12.6 Cœurs villageois

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a participé au projet pilote Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de la séance du 11 janvier 2016 le Plan d'action Cœur villageois;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de la séance du 1er février 2016 la résolution 2016-02-050 demandant d'adhérer au réseau Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de la séance du 4 avril 2016, la résolution 2016-04-093 s'engageant à respecter l'ensemble des conditions d'adhésion au Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

**ATTENDU QU'**une des conditions d'adhésion était de préparer un concept démontrant une Journée mémorable à Piopolis;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**D'adopter** le concept d'une Journée mémorable dans la Municipalité de Piopolis dont une copie est annexée à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-120

### 13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de mars 2016 est déposée aux membres du Conseil.

### 15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

### 16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning

CDLP : AGA se fera le jeudi 4 mai prochain.

Invitation au premier concert du Festival Saint-Zénon de Piopolis le 28 mai prochain.

ATCP : AGA se fera le mardi 3 mai prochain.

Installation des capteurs de la forêt le 3 juin prochain.

Conseiller # 2

M. Alfonsus Herscheid

Absent

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

Invitation à participer le 11 mai à la corvée communautaire du ménage de l'église.

Invitation à participer le 18 mai au dîner communautaire.

Participation à deux entrevues pour le poste de préposé au camping.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve  
Absent.

Conseiller # 5 : M. Luc Beulé  
Travail sur l'aménagement du *Café de Pio*

Retour sur le souper des bénévoles du 16 avril dernier : 70 personnes ont participé et les 8 bouteilles de vin restantes seront servies au dîner communautaire le 18 mai.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré  
Participation à une rencontre de la Route des Sommets le 8 avril dernier.  
Information dans le Guide touristique des Cantons-de-l'Est 2 photos sur 4 sont des photos de Piopolis.

Maire : M. Marc Beulé  
Participation à plusieurs réunions de la MRC et de la Municipalité.

### **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

- VTT neuf
- Café de Pio
- Cœur villageois
- Banderole
- Décoration du village
- Journée mémorable
- Préposés camping
- Dégagement de la croix
- Pénurie main d'œuvre

2016-05-121

### **18.0 Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,

**QUE** la séance soit levée ; il est 20 h 24.

---

Karine Bonneau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Marc Beulé, maire

## **JOURNÉE MÉMORABLE À PIOPOLIS**

Le concept de Journée mémorable se développe en deux temps: Un moment d'enchantement et la Tournée du village.

### **Un moment d'enchantement**

Le moment d'enchantement de Piopolis met surtout de l'avant son sens du lieu **Village riverain** et est également axé sur la promesse  **Ici on étire le temps**:

#### **Pause au quai et marina du cœur villageois**

Baladez-vous le nez dans le vent au quai du village et à sa petite marina pleine de voiliers, pour des photos souvenirs complètement Wow! sur fond de lac grandiose et de montagnes majestueuses. Reposez-vous prêt du petit phare, sous l'abri dont la toiture représente la voilure et les bancs la coque d'un bateau (panneaux d'interprétation thématique navigation, panneaux d'information touristique, banc/pique-nique d'observation, phare illuminé de soir, invitation à pêcher gratuitement du quai, lieu de rencontre naturel entre locaux et visiteurs).

### **La tournée du village**

Une suggestion d'activités concrètes qui propose la découverte du village à travers les 5 éléments suivants:

- **Un geste d'accueil** (lieu identifié, des outils, des intervenants : commerçants, résidents, etc.) :  
Recevez un accueil personnalisé à la Halte des Zouaves. Vous y trouverez information, documentation et interprétation historique du village, le tout avec un grand sourire de bienvenue. (Du 16 juin au 5 septembre du jeudi au dimanche de 10 h à 17 h 30, possibilité de borne interactive pour accueil sur les heures de fermeture). Profitez d'une visite guidée à l'église plus que centenaire du village.
- **L'histoire du lieu racontée** (circuits, panneaux d'interprétation, animation, centre d'interprétation) :  
En plus de l'animation historique offerte à la Halte des Zouaves, entrez dans l'ancienne tour à feu patrimoniale et profitez de son mini centre d'interprétation pour en apprendre un peu sur l'histoire fascinante de ce bâtiment à l'architecture peu commune (gratuit). Profitez, à travers votre balade dans le village, du circuit historique passionnant.
- **Une randonnée de découverte** (pédestre et/ou cycliste, point de départ dans le Cœur villageois)  
Déliez-vous les jambes dans les Sentiers du clocher le long du ruisseau Quirion et dans le sentier du marais offrant une vue sur le lac (face à la Halte des Zouaves).

- **Une halte gourmande** (Café de Pio, restauration diversifiée, produits  
Comblez votre petit creux en dégustant un de nos gelato maison et détendez-vous au petit salon du Café de Pio. Rapportez la légendaire tarte sucre du Magasin général du village pour prolonger votre bonheur.  
(Aussi, restaurant gastronomique champêtre La Salle à Dîner, Auberge au Soleil Levant avec bistro sympa et casse-croûte du Magasin général).

- **La découverte du savoir-faire local** (artistes-artisans / magasinage) :  
Cherchez la perle parmi les milliers de trésors de la boutique L'Est Passe-Temps, une brocante remplie de trouvailles, produits du terroir alléchants et souvenirs.  
Aussi  
Souriez en visitant la sympathique exposition « Les pierres qui font jaser ... » à la Maison culturelle Laurier-Gauthier, artiste piopolissois utilisant les galets riverains dans la conception de ses oeuvres (gratuit).

Cœur villageois baigné dans les eaux du lac Mégantic, Piopolis, avec sa marina, son grand quai, sa plage panoramique et le calme de son ambiance riveraine est l'endroit rêvé pour flâner et étirer le temps les pieds dans l'eau.

Son nom intrigant, n'est qu'une prémisse à la richesse de son histoire étonnante. Découvrez-la et laissez-vous accueillir à la fameuse Halte des Zouaves.

### **Mention**

Terminez la soirée en beauté en assistant au concert du *Festival Saint-Zénon de Piopolis* qui raisonne de la charmante petite église patrimoniale possédant une excellente acoustique. Profitez de la pause chocolat pour faire connaissance avec les piopolissois.



## **POLITIQUE D'EXPOSITION D'OEUVRES D'ART**

Le Café de Pio expose des œuvres d'art dans le but de sensibiliser les citoyens aux différentes formes d'art et de promouvoir le travail des artistes de Piopolis et de la région : professionnels, semi-professionnels, amateurs, groupes, etc.

### **Comité de sélection**

Le comité est composé :

- D'un membre du Conseil municipal
- De la directrice générale et secrétaire-trésorière
- D'un représentant du Comité culturel de Piopolis
- D'un représentant de l'ATCP

### **Règlements de sélection**

- a. Le choix des artistes est effectué par le comité de sélection.
- b. Les artistes désirant exposer doivent présenter leur demande à la Municipalité de Piopolis.
- c. Les artistes doivent présenter leurs œuvres originales à la demande du comité dans les délais prescrits par celui-ci.
- d. Les pièces présentées doivent être complètement achevées.
- e. Le Café de Pio ne sera pas tenue responsable de la perte ou de dommages (feu, vol, détérioration, etc.) causés aux œuvres exposées.

### **Politiques de sélection**

- a. Le comité verra à favoriser les œuvres de créations originales.
- b. La priorité ira aux résidants de Piopolis.
- c. Le comité privilégiera les expositions solos.
- d. Il sera possible d'exposer deux médiums différents à la fois par un ou plusieurs artistes.

### **Périodicité des expositions**

- a. Les expositions sont d'une durée de un à deux mois. Toutefois, le comité se réserve le droit de faire des exceptions afin de se prévaloir de certaines opportunités imprévues.

- b. Le comité se réserve le droit d'augmenter le nombre d'exposants pendant les mois privilégiés soit de juin à octobre.

### **Conditions d'exposition**

- a. L'artiste se charge de l'installation de ses œuvres en collaboration avec la direction du Café de Pio.
- b. Les œuvres doivent rester sur place durant la période d'exposition même si elles ont été promises ou qu'une offre d'achat a été faite à l'exposant à moins que l'artiste la remplace par une autre œuvre.
- c. Le Café de Pio se réserve le droit de décider du nombre de pièces à exposer (selon l'équipement disponible).
- d. Les œuvres doivent être présentées de façon esthétique et aux endroits spécifiés par la direction.
- e. L'exposant devra avoir une couverture d'assurance en cas de vol ou de vandalisme de ses toiles et dégager le Café de Pio de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme.
- f. Chaque œuvre doit être identifiée par un titre ou numérotée et correspondre à la liste remise par l'artiste.
- g. Le Café de Pio ne sera pas tenue responsable de la perte ou de dommages causés aux œuvres exposées, de l'installation au décrochage et l'exposant devra signer le dégageant de responsabilité.
- h. Le Café de Pio n'a aucune obligation envers l'artiste durant la période d'exposition.
- i. L'artiste qui exposera doit remettre au moins deux semaines avant l'exposition :
- i. Une photographie de presse (laissée à la discrétion de l'artiste)
  - ii. Un article de presse ou une courte biographie comprenant :  
cheminement et démarche de l'artiste, antécédents artistiques, etc.
  - iii. Des cartes d'affaires (si disponibles)
  - iv. Une liste de ses toiles comprenant :
    - Titre
    - Médium
    - Format

- Prix

**Politique de tarification :**

Professionnels, semi-professionnels, artistes amateurs et groupes reconnus devront accorder au Café de Pio 10 pour cent de redevance sur les ventes totales.

**Services rendus par le Café de Pio**

- a. Rendre disponible l'équipement requis pour l'exposition.
- b. Faire la promotion de l'exposition en l'incluant à la programmation.
- c. Après entente, participer au montage et au démontage de l'exposition.

